

# 100 TERRAINS DE BASKET EN SEINE-ET-MARNE

## 1 TERRAIN DANS TA COMMUNE



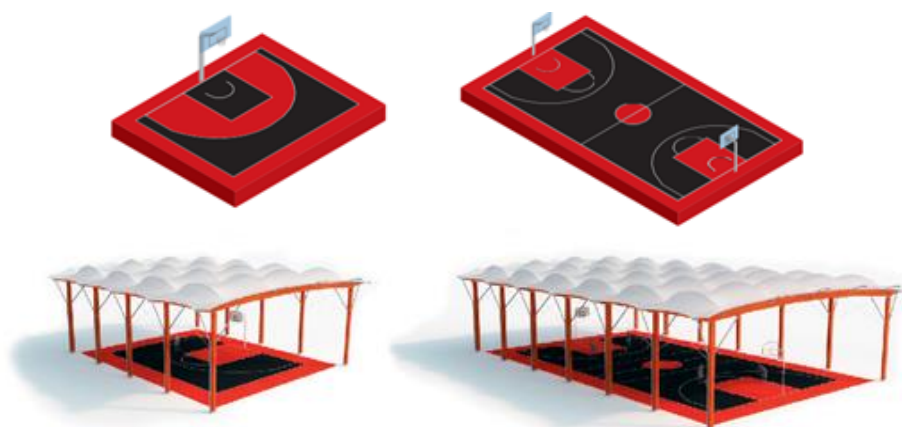
Le Département a souhaité s'engager auprès des collectivités et des instances fédérales du basketball pour développer la pratique du 3x3 de manière équilibrée sur le territoire.

Cet engagement s'est concrétisé, le 9 novembre 2022, par la signature officielle du protocole d'accord entre le Département, la Fédération Française de Basketball et le Comité de Seine-et-Marne de Basket :

- ✓ soutien à la construction / réhabilitation de terrains de basket 3x3
- ✓ création d'un dispositif spécifique départemental de soutien à compter de 2023 avec pour ambition 100 terrains de basket.

### Qu'est-ce qu'un terrain de 3x3 ?

<b>DEFINITION</b>	Terrain de basket extérieur
<b>INTERÊT</b>	Aménagement de surfaces à construire ou laissées à l'abandon, rénovation d'infrastructures existantes pour un coût relativement faible
<b>UTILISATION</b>	3x3, 5x5 et VxE
<b>ACCES</b>	Libre ou contrôlé
<b>SURFACE</b>	De 252 m <sup>2</sup> (1 terrain de 3x3) à 608 m <sup>2</sup> (1 terrain 5x5 ou 2 terrains 3x3)
<b>SOL</b>	Enrobé ou enrobé peint
<b>PANNEAU</b>	Transparent avec protection (dimensions : 180x105 cm)
<b>EQUIPEMENTS OPTIONNELS</b>	Eclairage, tribune, sol résine PU ou caoutchouc
<b>CONSEIL D'UTILISATION</b>	A proximité d'un espace de vie associative ou à proximité d'une structure scolaire (école, collège...)
<b>COÛT</b>	29 000 € (3x3) et 70 000 € (5x5)



## Qu'est-ce que le 3x3 ?

Le 3x3 est une nouvelle discipline olympique depuis les JO de Tokyo 2020. Rapide, intense et physique, le 3x3 est le sport d'équipe urbain numéro 1 dans le monde. L'Equipe de France Féminine est Championne du Monde et Championne d'Europe en titre.

## En quoi consiste le plan ?

Pour les aides à la construction ou la réhabilitation, les projets seront soutenus à hauteur de **50%** des montants de travaux HT plafonnés à **30 000 €** pour un terrain de basket 3x3 soit maximum **15 000 €**.

Seul un terrain de 3x3 sera soutenu par le Département.

Au maximum **2 terrains par canton** seront subventionnés **chaque année, un terrain par commune maximum**.

Les pièces à joindre dans le dossier de demande de subventions sont :

- ✓ Une pièce justificative de la maîtrise foncière du terrain
- ✓ Un descriptif détaillé jusqu'au traçage au sol
- ✓ Un plan de financement dans lequel figurent aussi les autres financements sollicités, ainsi que la part nette à la charge du maître d'ouvrage
- ✓ Un devis ou estimatif HT détaillés
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation

**A noter :** il est possible de bénéficier d'aides supplémentaires via le **PLAN 5 000 EQUIPEMENTS** de la **DRAJES** (entre 50% et 80% du montant total).

**Contacts :** pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

- ✓ Eric VINCLAIR – Chargé de Mission Territoires au Conseil Départemental de Seine-et-Marne : [eric.vinclair@departement77.fr](mailto:eric.vinclair@departement77.fr)
- ✓ Nicolas CHAMBINAUD – Manager Général du Comité de Seine-et-Marne de Basket Ball : 06 20 55 21 03 [nchambinaud@basket77.fr](mailto:nchambinaud@basket77.fr)

Les modalités du dispositif d'aide à la construction/réhabilitation de terrains de 3x3 seront validées lors de l'Assemblée Départementale début avril.

